



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87

Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snnafao.com>

TRES FORTE MOBILISATION CONTRE LE DEMANTELEMENT DE LA DGAC le 13 JANVIER 2010

Malgré la communication de la DGAC dans les médias, les communiqués de démobilisation diffusés par les promoteurs d'une fusion des services de la navigation aérienne et les chiffres trafiqués par la DGAC, la première journée de grève contre le démantèlement de la DGAC est une réussite.

LES PERSONNELS NE VEULENT PAS D'UN FABEC FUSIONNEL !

Les personnels ne sont pas dupes du discours du Ministre et de ses alliés et refusent en bloc un protocole ou est inscrit la création d'un FABEC fusionnel.

Les promesses faites par certains pour faire avaler la couleuvre ne sont pas crédibles :

- la notion de « fonctionnaire européen » affichée par les promoteurs de MOSAIC est devenue un simple détachement ou mise à disposition au sein du FABEC. Les fonctionnaires d'Etat qui seraient mis à disposition seraient gérés par un contrat de travail type et devraient accepter les conditions de travail « harmonisées » avec celles de leurs collègues Suisses, Allemand ou du Benelux qui ne sont pas fonctionnaires....Ces conditions seront nivelées par le bas puisque l'objectif est une diminution des coûts....certes ils garderont leur statut de fonctionnaire mais pour revenir dans quelle administration ?

Que deviendront la partie de la DSNA qui n'aura pas été incluse dans le FABEC, la DSAC et la DTA ? Une autre administration ? Un autre service intégré ?

Le statut garantit l'indice du salaire de base mais pas le régime indemnitaire ni l'affectation.

Aucun agent du FABEC ne sera fonctionnaire européen.

La DGAC ne restera pas dans la Fonction Publique puisqu'une partie de la DSNA sera fusionnée au sein du FABEC. Il n'y a aucune garantie pour les autres directions (DTA et DSAC) tant sur leur avenir que sur les effectifs qui leur seront consacrés du fait de la RGPP. La mobilité fonctionnelle et géographique des personnels est donc fortement compromise et réduite.

LES PERSONNELS DGAC REFUSENT LA PERTE DE MOBILITE FONCTIONNELLE ET GEOGRAPHIQUE

Face à ces dangers les personnels se sont massivement mobilisés et à défaut de fermetures d'organismes le trafic a été fortement régulé durant la journée du 13 janvier.

La mobilisation du 14 janvier sera encore plus forte pour envoyer un message clair au Ministre et à la DGAC.

L'intersyndicale organise un rassemblement et un point d'information à la presse le 14 au matin au siège de la DGAC pour informer les usagers des dangers de la décision du Ministre qui à notre sens est très mal conseillé.

L'intersyndicale va poursuivre son action d'information et de défense, des personnels, de la DGAC et du service public.